

Patrimoine : les combines de Hollande et sa clique pour mentir aux Français

Sous le fallacieux prétexte de rendre plus morale la vie politique française on va demander aux ministres et parlementaires de justifier de leur patrimoine au début puis à la fin de leur vie politique.

Ce qui est déjà appliqué mais sans aucun contrôle. Il est donc possible d'estimer soi-même la valeur de son patrimoine, par exemple à la date de l'acquisition d'un bien et non pas à sa valeur le jour de la déclaration ? Ainsi l'angélique Cécile Duflot déclare son appartement au prix qu'elle l'a payé quelques années plus tôt et non pas à sa valeur en 2013, et bien d'autres ministres et parlementaires agissent d'une manière identique.

Il n'est pas non plus obligatoire de tout déclarer, n'est-ce pas le cas de l'ex ministre du budget Jérôme Cahuzac ?

Mais pourquoi ne pas parler de celui présenté, lors de son élection en 2012, par notre actuel président de la république ? François Hollande avait déclaré un patrimoine de 1.170.000 Euros (juste sous le seuil de l'ISF fixé alors à 1.300.000 E).

Cette déclaration était-elle exacte ?

Certes non et cela de l'avis même de plusieurs médias et de l'estimation calculée par la Chambre des Notaires.

Ainsi sa propriété à Mougins, La Sapinière, 130 m² au cœur du Domaine de Saint-Basile, acquise pour 122.000 E en 1986, évaluée par Mme Royal 270.000 E en 2007 (ce qui avait beaucoup fait rire) et déclarée 800.000 E. par François Hollande en

2012 alors qu'elle est estimée 1.380.000 E. + des parts dans deux appartements à Cannes, situés rue Montrose, l'un de 80 m2 déclaré 230.000 E, l'autre de 54 m2 déclaré 140.000 E soit un total de 1.170.000 E.

Estimation au prix du marché 2012 : 1.380.000 + 392.000 + 264.000 soit 2.016.600 E

Une sacrée différence et une imposition à l'ISF obligatoire.

Mais ce n'est apparemment pas tout.

Il posséderait une SCI "La Sapinière" d'un capital de 914.694 E, toujours en activité en 2013, gérant la location de différents biens rapportant un chiffre d'affaire de 218.000 €.

Également un appartement à Londres, 6 Thomas More Street, estimé à 2.622.000 E.

Je ne fais pas ici le procès de François Hollande car finalement tout cela importe peu.

Que certains de nos ministres ou parlementaires soient riches pourquoi pas après tout ! L'important c'est qu'ils ne s'enrichissent pas trop au cours de leur « carrière » politique.

Seule une commission de contrôle dotée des moyens nécessaires et de mesures coercitives puissantes pourrait surveiller ces deux plaies de notre système actuel :

- Enrichissement personnel.
- Conflit d'intérêt.

Car forcément en dehors des fonctionnaires et des retraités presque toutes les autres professions peuvent entrer dans le cadre de la seconde plaie : le conflit d'intérêt.

S'il est indispensable d'éviter que tous nos parlementaires ne soient un jour que des fonctionnaires il est nécessaire

également que ceux-ci démissionnent dès leur entrée en politique.

Il est évident que le premier objectif à atteindre est de lutter contre les paradis fiscaux et si à l'intérieur de l'Union Européenne cela se précise, lentement mais sûrement, il en sera tout autrement avec ceux d'outre-mer.

*Comme c'est le cas aux États-Unis, L'Europe doit imposer la déclaration automatique de toutes les ouvertures de comptes sous peine de sanctions financières massives et de retrait des licences bancaires.

Mais surtout donner à l'administration fiscale tous les moyens pour rechercher les fraudeurs et cela en toute indépendance, tout comme la justice et sans aucune intervention de l'état.

*Mais comme cela se fait aussi aux États-Unis, La déclaration sous serment ou la sanction pénale du parjure et du mensonge est-elle indispensable en France ?

À mon avis elle n'est même pas envisageable car nous n'aurions plus d'hommes politiques.

Pour terminer je rectifierai une affirmation des élus socialistes : l'UMP n'a pas demandé une amnistie des fraudeurs fiscaux... mais une amnistie pour les fraudeurs fiscaux qui « rapatrieraient » immédiatement leurs milliards en France. C'est tout de même différent.

L'on sait qu'après le choc Cahuzac bien « secrets » s'étaleront dans les médias. Des noms sont déjà « murmurés », des listes existent et peuvent être immédiatement exploitées, si la loi française l'autorise mais si elle ne l'autorise pas il faut changer la loi.

La guerre contre la fraude fiscale est, paraît-il engagée, alors gagnons-là et intéressons-nous très vite à d'autres économies à gagner encore plus rapidement :

*Les retraites.

*Le cumul des mandats.

*La réforme du « Mille-feuilles » des régions.

*La diminution de l'équipe ministérielle, des députés et des sénateurs.

En espérant les hypothétiques « compétitivité », « croissance » et « réduction du chômage ».

Voilà vers quoi doivent se diriger nos parlementaires de quelques bords qu'ils soient, au lieu de se jeter à la face ce qu'auraient dû faire les « précédents » et ce que ne font pas les « actuels » puis passer très vite à ce qui nous importe à nous le plus : le sauvetage de la France... le nôtre !

Manuel Gomez